

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Société Réunionnaise du Conditionnement d'Air Travaux (SRCAT)

SARL au capital social de 40 000 €

Siège social : 18 bis avenue Piton Tréport - Atelier n° 5 - ZA de Cambaie - 97460 SAINT-PAUL

SIRET : 833 514 821 00010 – RCS : 833 514 821 – TVA intracommunautaire : FR 02 833514821

Téléphone : 02 62 26 55 20 – Email : bureau@srca.re – Site : www.srca.pro.re

Article 1 – Objet et champ d'application des conditions générales de vente – Opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des ventes, prestations d'installation, de remplacement et de travaux de matériel aéraulique, thermique, frigorifique, ainsi que toute activité liée au froid et à la climatisation, proposées par la société SRCA à ses clients particuliers et professionnels.

Les CGV de la société SRCAT sont systématiquement adressées et remises à chaque client pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces Conditions Générales de Vente à l'exclusion de tout autre document tels que prospectus, catalogues, documents internes de fabrication ou d'étude émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre ces Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque de ces présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

Les devis de travaux d'installation et relevés techniques sont établis sans frais pour le client. Les devis, dessins et prises de cotes, calculs, plans, maquettes et descriptifs restent notre propriété exclusive. Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de dommages et intérêts. Ils doivent nous être rendus s'ils ne sont pas suivis d'une commande. Les devis de diagnostics panne avec préconisation techniques sont facturables au tarif en vigueur au moment de la commande.

Article 2 – Obligations d'informations contractuelles

Conformément à l'Article L.111-1 du Code de la Consommation, toute vente de biens ou services doit être précédée de la remise au client des informations suivantes de façon claire et compréhensible,

1° Dénomination sociale et coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du fournisseur ;

2° Adresse du lieu de conclusion du contrat ;

3° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts, des services proposés et des garanties associées ;

4° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;

Article 3 – Commande et validation

Les demandes d'intervention peuvent être effectuées :

- via le site internet www.srca.pro.re,
- par téléphone au 02 62 26 55 20
- par mail à bureau@srca.re,
- ou via la plateforme EDF « Agir Plus », partenaire de SRCA.

Un commercial ou chargé d'affaires se déplace pour évaluer les besoins, vérifier les installations et établir un devis envoyé par mail.

La commande est réputée ferme et définitive à compter de la signature du devis par le client. L'intervention est programmée dans les jours suivants, sous réserve de la disponibilité du matériel et de la convenance des parties.

Article 4 – Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués sur le devis sont exprimés en euros, affichés HT et TTC et sont payables conformément aux stipulations particulières sur le document.

A défaut, le client règlera le montant du prix suivant les modalités suivantes :

- 40 % à la commande,
- 60 % en fin de travaux en cas de fourniture et pose

Modes de règlement acceptés :

- Virement bancaire (coordonnées figurant sur la facture),
- Chèque,
- Carte bancaire (au bureau),
- Paiement en plusieurs fois : jusqu'à 3 échéances sans frais.

Les factures sont payables sous 30 jours à compter de leur émission.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, après mise en demeure par courrier recommandé, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur.

La société SRCAT se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

Article 5 – Travaux supplémentaires urgent ou imprévisibles

Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution.

Article 6 – Livraison et exécution

Les délais d'intervention indiqués au devis sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier selon la disponibilité du matériel chez les fournisseurs.

Le délai de livraison ne court qu'à compter de la réalisation du dernier des événements suivants :

- Encaissement de l'acompte prévu au contrat,
- Prise des mesures par le technico-commercial de notre société chez le client et fourniture par le client de toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux (accord de la copropriété, déclaration de travaux, accord de l'architecte des Bâtiments de France, ...), ce dernier faisant son affaire personnelle de l'éventuel litige en cas de non-communication de ces autorisations.
- Acceptation du financement par l'établissement financier si le client a recours à un crédit.

Les jours fériés, ainsi que les périodes de congé de notre société ne sont pas pris en compte pour la détermination de la date de livraison. La date de livraison, bien que déterminée le plus soigneusement possible, ne saurait être opposable à notre société en cas d'inexécution par le client d'une quelconque de ses obligations ou en cas de force majeure.

Toute modification du contrat au sens de l'article 5 peut proroger le délai de livraison. En outre, si le client demande le report de la date de début des travaux ou de la livraison, notre société pourra exiger le paiement du prix de la commande dans les termes et délais initialement fixés.

Nous nous trouvons dégagés de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas :

- où les conditions de paiement n'ont pas été respectées par le client,
- de modifications à la commande dans les conditions de l'article 5 ou au programme des travaux,
- de retard des autres corps d'état,
- de force majeure ou d'événements tels que guerre, grève de notre entreprise ou de l'un de nos fournisseurs, épidémie, arrêt de transports, incendie, inondation, etc. ...

En cas de retard indépendant de la volonté de SRCAT, aucune indemnisation ne pourra être réclamée par le client.

Article 5 – Garanties et responsabilités

Les équipements installés par SRCAT bénéficient :

- de la garantie constructeur de 2 ans, couvrant les défauts de fabrication,
- d'une garantie main d'œuvre SRCAT de 1 an, couvrant la pose et l'installation.

La garantie ne s'applique pas :

- en cas de mauvaise utilisation ou d'entretien non conforme par le client,
- en cas d'intervention par un tiers non agréé,
- en cas de force majeure (cyclone, inondation, etc.).

La responsabilité de SRCAT est limitée au montant de la prestation facturée et ne saurait être engagée pour des dommages indirects (perte d'exploitation, préjudice commercial, etc.).

Article 6 – Rétractation

En tant que consommateur personne physique (non professionnel), le client peut, sauf exception ci-après, bénéficier d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature du devis ou de l'accord écrit portant sur l'installation ou la fourniture de matériels et services relatifs à la climatisation/froid.

Cependant, ce droit de rétractation ne peut pas être exercé :

- si la prestation de service a débuté avant l'expiration de ce délai de 14 jours, avec l'accord express du client ;
- si des biens matériels ont été commandés ou fabriqués sur la base des spécifications du client ou adaptés à ses besoins ;
- si le contrat porte uniquement sur la réalisation de travaux d'installation ou de remplacement de matériel de climatisation/froid, dès lors que le devis est signé et validé par le client et que l'intervention est programmée.

En cas d'exercice du droit de rétractation lorsque la prestation a déjà commencé, le client devra verser une indemnité au prestataire correspondant à la portion de service réalisée jusqu'à la date de sa décision de se rétracter, conformément à l'article L 221-25 du Code de la consommation.

Le client pourra exercer ce droit en adressant à la société SRCAT, à l'adresse : bureau@srca.re ou 18 bis avenue Piton Tréport – ZA de Cambaie – 97460 SAINT-PAUL, sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai.

En cas de doute, il est recommandé au client de contacter **le chargé d'affaires ou commercial qui s'occupe de son dossier**, pour obtenir toutes informations utiles.

Article 7 – Modification de la situation du client

Une fois la commande définitive passée ou exécutée, en cas de modification de la situation personnelle de l'acheteur, la société SRCA se réserve le droit, même après exécution partielle, d'exiger la poursuite des engagements jusqu'au terme de la commande. A défaut d'obtenir la poursuite de ces engagements, la société SRCAT se réserve le droit d'annuler la commande dans sa totalité si aucun début d'exécution n'a eu lieu ou, en cas d'exécution partielle, d'annuler la partie de la commande non exécutée. En cas d'annulation totale ou partielle, toutes les sommes précédemment versées par l'acheteur restent acquises à la société SRCA.

Article 8 – Garanties

Les équipements installés par la société SRCA bénéficient :

- de la **garantie constructeur de deux (2) ans** sur le matériel, couvrant les défauts de fabrication ;
- de la **garantie SRCA d'un (1) an sur la main-d'œuvre**, à compter de la date de facturation.

Ces garanties commerciales s'ajoutent aux **garanties légales** prévues par la loi :

- **Garantie légale de conformité** (articles L217-3 à L217-20 du Code de la consommation), applicable aux consommateurs, d'une durée de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien.
- **Garantie légale contre les vices cachés** (articles 1641 et suivants du Code civil), applicable à tous les clients, permettant de demander la résolution de la vente ou une réduction du prix.

La garantie ne couvre pas :

- les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un défaut d'entretien ou d'une intervention non autorisée ;
- les pannes dues à des conditions extérieures exceptionnelles (surtension, cyclone, inondation, etc.) ;
- les pièces d'usure normale.

Pour toute demande de garantie, le client doit contacter le service SRCA par téléphone au 02 62 26 55 20 ou par mail à bureau@srca.re, en joignant la facture correspondante.

Article 9 – Exécution et réception des travaux

Pour l'exécution des travaux, le client s'engage à laisser le libre accès aux locaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à fournir l'eau et l'électricité gratuitement pour l'exécution des travaux, à se charger d'obtenir l'autorisation d'accès, chez les voisins si besoin est. Le client s'engage à fournir tout renseignement et toute justification des canalisations d'eau, de gaz et d'électricité susceptibles de se trouver aux endroits de perçage des murs.

La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par écrit par le client ou son représentant avant le départ du poseur et en la présence de ce dernier. A partir du moment où le client a accepté la date de réception des travaux, il s'engage en effet à être présent ou à se faire représenter par une personne de son choix le jour de cette réception ou de la pose des marchandises pour signer le procès-verbal de réception des travaux de pose. La réception libère la société SRCA de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

Article 10 – Service après-vente et réclamations

Toute demande d'information, réclamation ou suivi peut être adressée :

- par téléphone au 02 62 26 55 20,
- par mail à bureau@srca.re,
- ou directement auprès du commercial ou chargé d'affaires en charge du dossier.

Article 11 – Données personnelles et droit à l'image

Les données personnelles collectées (nom, coordonnées, informations relatives aux installations) sont nécessaires au traitement des demandes, devis et interventions. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en contactant SRCA à l'adresse : bureau@srca.re.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale et ne sont jamais cédées à des tiers sans consentement.

Le client autorise la société SRCAT, à photographier, reproduire, utiliser ou exploiter l'image une partie de son bien immobilier dont il est propriétaire, comportant des réalisations effectuées par la société SRCA, sous toute forme que ce soit et dans tous supports, notamment dans des documents publicitaires et catalogues, dans le monde entier, sans limitation de durée, et ceci sans aucune information ni formalité préalable ni contrepartie financière. La société SRCAT s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du propriétaire, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 12 – Litiges

En cas de litige, le client s'engage à rechercher une solution amiable avec SRCA par réclamation écrite envoyée par mail ou courrier recommandé avec accusé de réception.

Si aucun accord amiable n'est trouvé, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation agréé.

À défaut, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de SRCA.

Article 13 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Société Réunionnaise du Conditionnement d'Air Travaux

18 Bis Avenue du Piton Tréport + Atelier Relais N°5 – ZA de Cambaie – 97460 Saint-Paul

Tel : 02.62.26.55.20 - Mail : bureau@srca.re

Siret : 833 514 821 00010

